

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 DÉCEMBRE 2022

L'assemblée générale annuelle de l'association Watsu France s'est tenue par visioconférence (Zoom) le dimanche 4 décembre 2022.

Participent¹ : Benjamin Boulan (Benji), Patrick Genu, Sandrine Keskin, Magali Kuboyama, Marie Orblin, Philippe Quillien, Maria Torrent et Stéphanie Vincent.

Sont représentés par une procuration remise à l'un des participants : Bruno Degassart (Magali Kuboyama), Guy Despont (Marie Orblin) et Sylvain Juret (Philippe Quillien).

Sont excusés : Sarah Caranchini, Bernadette Guénoù, Sylvie Laurenson.

Les adhérents qui participent ou sont représentés sont donc au nombre de 11.

Philippe, président de l'association, ouvre la séance à 10h10. Il confirme que tous les membres présents ou représentés sont à jour de cotisation, puis donne quelques précisions sur le déroulement des débats et les modalités de vote. Il remercie Magali de bien vouloir assurer les fonctions de secrétaire pendant l'AG. Cette 15^e AG est la deuxième assemblée virtuelle de Watsu France.

I. DÉLIBÉRATIONS

① Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 octobre 2021

Philippe rappelle que ce procès-verbal a été adressé en décembre 2021 à l'ensemble des adhérents et que ceux qui avaient participé à l'AG pouvaient proposer des modifications. Ce document figure dans le dossier électronique envoyé à tous les adhérents le 29 novembre 2022. Philippe propose de répondre à toutes les questions relatives à son contenu.

L'approbation du procès-verbal de l'AG 2021 est votée par 10 des adhérents présents et représentés, 1 adhérent non présent en 2021 s'abstenant.

② Rapport moral du président Philippe Quillien

① Quelques chiffres

- En 2021, le **nombre des adhérents** s'est élevé à 80, ce qui correspond à l'effectif moyen des trois années précédant la COVID-19 (contre 61 en 2020). Au moment de cette AG 2022, il y a 72 adhérents, plus une adhésion en cours de régularisation.
- En 2022, le **nombre des praticiens** certifiés de Watsu et membres de l'association s'élève à **13** dont certains ne figurent pas sur notre site internet pour des raisons diverses (par exemple pas de bassin ou d'activité). Ils représentent près de 20 % des adhérents. Il n'y a plus de prestataires de Watsu, ce statut ne pouvant être prolongé au-delà de deux années.
- En 2022, 12 **stages de formation** ont été programmés sur le site de Watsu France : Watsu, mais aussi Jahara, accompagnement prénatal aquatique, Souffle de l'eau... Si 3 de ces stages ont été, pour des raisons d'effectifs, soit annulés soit reportés, la plupart des autres stages ont été complets.
- Enfin, Watsu France continue d'avoir à la fin de l'année 2020 une **marge de manœuvre financière confortable** – que Sandrine détaillera – avec près de 8 900 euros sur nos comptes au Crédit mutuel, plus un crédit de 592\$ sur notre compte WABA/WABR.

② Communication de Watsu France

- Créé en septembre 2016, le **site internet www.watsu-france.fr** continue d'avoir un bon référencement (presque toujours dans le trio de tête, avec une position variant selon les mots-clés). Nous avons retrouvé le trafic d'avant mars 2020 avec 2 000-2 500 visiteurs mensuels. Les pages les plus visitées, à part Contact, concernent les formations. Les messages envoyés à partir du site sont peu nombreux (2-3 par mois). Ils concernent majoritairement des demandes relatives aux formations et/ou au financement de ces formations.

¹ Dans la suite du procès-verbal, les participants sont dénommés « adhérents présents ».

- Créé en septembre 2018, le **groupe FaceBook Asso Watsu France** est privé, c'est-à-dire réservé aux adhérents présents et passés de l'association. Il comprend 115 membres au moment de l'AG. Ce groupe pourrait certainement être plus animé.
- À la demande de Guy Despont, qui anime chaque année des soirées Zen, le comité directeur a décidé de refaire le **flyer de présentation de Watsu France** élaboré en 2016 pour le salon Zen. Le modèle n'étant plus disponible sur ce site de Vistaprint que nous avons utilisé, Benji a proposé de réaliser ce travail.
- Enfin, comme lors des AG précédentes, Philippe invite d'une part les adhérents à lui envoyer les scans d'**articles mentionnant Watsu France** pour les ajouter à ceux déjà mis en ligne sur le site de l'association.
- Enfin, Philippe informe que paraîtra en avril 2023 un ouvrage de 416 pages intitulé *The Heart of Watsu: Therapeutic Applications in Clinical Practice* (sous la direction d'Ingrid Keating et de Harold Dull).

Au sein du comité directeur, Benji est particulièrement chargé des questions de communication. Pour mesurer le référencement d'un site internet, il recommande l'application Firefox Focus. Il explique que la reproduction de l'ancien flyer n'étant pas techniquement satisfaisante, une nouvelle plaquette sera conçue en utilisant le site de Vistaprint. Enfin, il indique qu'il diffusera dans le groupe FaceBook Asso Watsu France une publication d'Agnes M. Schitter sur les effets thérapeutiques du Watsu¹.

③ Fonctionnement de Watsu France

- Le **comité directeur** utilise Zoom pour ses réunions, ce qui permet la participation des quatre « non-Parisiens » et le respect du quorum. Les décisions sont généralement prises à l'unanimité.
- Lors de la réunion du 2 décembre 2021, Bernadette a annoncé sa démission de sa **fonction de secrétaire**. En l'absence de nouvelle candidature, le poste de secrétaire demeure vacant.
- Les relations avec les **formateurs** sont parfois compliquées, et même un peu désagréables quand il faut les relancer après un stage pour leur rappeler leurs engagements. Mais en principe toutes les situations devraient être régularisées d'ici la fin de l'année.

Dans le même ordre d'idées, certains formateurs méconnaissent la Netiquette relative au groupe Facebook Asso Watsu France en pratiquant le matraquage publicitaire. Après un avertissement envoyé au formateur, les modérateurs suppriment des publications identiques trop fréquentes (délai inférieur à 2 semaines).

- En 2022, l'amélioration du contexte sanitaire a permis de reprendre plus sereinement les **week-ends d'échanges**. Le comité directeur a décidé de dissocier la rencontre de l'automne et l'AG, notamment pour augmenter le temps d'échanges dans le bassin. Le WE d'échanges à Caen les 1^{er}-2 octobre 2022 a été une réussite grâce aux 10 participants, à notre hôte Joël, au bassin... Le WE a coûté 525 euros à l'association et 45 euros à chaque participant pour deux nuits d'hébergement. Benji a diffusé une vidéo personnelle et créative de ce WE.

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

③ Rapport financier de la trésorière Sandrine Keskin

- Les **dépenses** en 2021 ont augmenté de 135 % par rapport à 2020 en raison des événements suivants :
 - Watsu France a souscrit un abonnement à Zoom en 2021 pour un montant de 167,88 € afin d'organiser ses AG en distanciel.
 - Malgré la poursuite de la pandémie en 2021, deux week-ends d'échanges ont pu avoir lieu à la Mercerie en juin et en octobre pour un montant de 925 €.
 - 495 € ont été versés à WABA.
- Quant aux **recettes**, elles ont augmenté en 2021 de 176 % pour les raisons suivantes :
 - Les adhésions sont en hausse de 36 %.

¹ Agnes M. Schitter, Lorenz Radlinger, Nicolas Kurpiers, Peter Frei, *Application areas and effects of aquatic therapy WATSU – A survey among practitioners, 2021, 51 pages.*

– Deux virements d'un montant total de 2213 € ont été réalisés du compte d'épargne de Watsu France vers le compte courant.

• Le **solde** du compte courant est largement positif avec **1 571,64 €** ainsi que le solde du livret d'épargne avec **9 000 €**.

AU 31/12/2020 :

- Euro-compte : 844,52 €
- Livret : 11 213,15 €

Au 31/12/2021 :

- Euro-compte : 1 571,64 €
- Livret : 9 000 €

DEPENSES		RECETTES	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (assurance, internet, courriers)	981	ADHESIONS 2021	725
FRAIS BANCAIRES	187	REDEVANCES PRATICIENS	40
EVENEMENTS WATSU FRANCE	925	REDEVANCES FORMATEURS	37,50
WABA TRADEMARK	495	CERTIFICATIONS	100
		TRANSFERT CREDIT FORMATION	105
		VIREMENT LIVRET	2 213
TOTAL	2 594		3 221

✓ Solde positif de l'exercice de l'année 2021 = **627 €**

Patrick remarque que les virements ne constituent pas des recettes. Il conviendrait de les retirer des recettes pour calculer le solde de l'année 2021. Dans ce cas, précise Philippe, l'association connaît un solde négatif de 1 586 euros en conséquence de ses choix politiques (diminution du montant des cotisations et suppression des redevances des professionnels).

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

④ Montant des cotisations des membres adhérents et bienfaiteurs

Philippe rappelle qu'entre 2008 et 2018, le montant des cotisations est demeuré inchangé : 20 euros pour les membres adhérents (10 euros en cas d'adhésion après le 1^{er} octobre) et 100 euros pour les membres bienfaiteurs (il n'y en a jamais eu).

Après trois années d'expérimentation, l'AG de 2021 a pérennisé la division par deux du montant des cotisations des adhérents.

Le maintien des tarifs actuellement en vigueur est voté à l'unanimité des adhérents présents et représentés

⑤ Élection des membres du comité directeur

Depuis l'AG 2021, le comité directeur comprend 8 membres dont le mandat prendra fin lors de l'AG 2023. Comme son effectif maximum est fixé par les statuts à 9 membres, l'AG a la possibilité d'élire un membre pour l'année restante.

Aucun participant ne se déclare volontaire pour intégrer le comité directeur.

II. COMMUNICATIONS ET DÉBATS

① Cours reconnus / programmés dans le cadre de Watsu France

Philippe a souhaité inscrire cette question à l'ordre du jour après avoir reçu des « interrogations » et « réclamations » de la part de participants à un cours récemment organisé.

- Les instituts de formation reconnus par WABA ont la possibilité de reconnaître des « cours supplémentaires » (*supplemental*) qui sont inscrits dans le transcript des étudiants. C'est ainsi que Watsu France a ajouté dans le Registre WABA/WABR le cours de « Watsu 1 à la loupe » ou d'« Accompagnement prénatal aquatique ».
- Lorsqu'un cours « supplémentaire » reconnu par Watsu France est organisé en France, l'enseignant doit respecter trois engagements :
 - appliquer le prérequis inscrit dans le Registre WABA/WABR puisque, par définition, un cours « supplémentaire » est destiné aux étudiants de Watsu, Wata, Jahara, etc. ;
 - faire adhérer à Watsu France tous les participants – étudiants ou assistants – quelles que soient leurs nationalités ;
 - verser une redevance destinée au Registre WABA/WABR. Si l'enseignant est un instructeur de Watsu, il verse directement cette redevance au Registre à partir de son compte. Si cela n'est pas le cas, il verse à Watsu France 7 euros par étudiant pour un cours de 24 heures afin de financer le transfert de crédit de formation. Ces sommes sont intégrées dans les tarifs des formations.
- Un « cours supplémentaire » ne peut, par définition, faire partie du parcours de formation d'une autre structure, certification, etc.
- En tant qu'institut de formation reconnu par WABA, Watsu France n'a ni vocation ni compétence pour « agréer » une autre structure, certification, etc.

2 Règles applicables aux prestataires de Watsu

Marie a souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour afin que soient clairement rappelés le cadre juridique – conditions, procédure, droits, obligations – applicable aux prestataires de Watsu.

- Le statut de prestataire de WATSU® est réservé aux étudiants de Watsu en cours de formation qui sont déjà des professionnels diplômés et exercent dans le domaine (para-)médical ou du massage de bien-être, dans un spa ou une autre structure de ce type.

Sous couvert d'un contrat signé entre la structure qui l'emploie et Watsu France, le prestataire bénéficie, pendant une durée maximum de 2 ans, d'un statut qui l'autorise à pratiquer officiellement et commercialement le Watsu à l'intérieur de cette structure uniquement. Le prestataire s'engage à terminer sa formation de praticien pendant ces 2 années. L'enregistrement comme prestataire dans le Registre WABA/WABR donne lieu au versement d'une redevance de 50 dollars.

- Pour exercer comme prestataire de Watsu reconnu par WABA-Watsu France, l'étudiant doit :
 - avoir suivi avec succès les cours de Watsu 1 et Watsu 2 (100 heures) ;
 - avoir suivi une supervision de 8 heures (susceptible d'être remplacée par un week-end d'intégration ou un audit du Watsu 1 ou 2) ;
 - avoir réussi sa démonstration de compétence de la forme du Watsu 2 (séance donnée à un formateur) ;
 - avoir donné et enregistré 20 séances de Watsu ;
 - avoir reçu 2 séances de Watsu par des professionnels certifiés.

3 Nouvelles concernant WABA

- En mars 2022, WABA a publié et diffusé une « Lettre à la communauté aquatique » pour exprimer sa solidarité avec l'**Ukraine** et appeler à des dons de matériels médicaux. Des formateurs, d'Europe de l'Est notamment, s'engagent davantage sur la page Facebook de WABA et ont récemment contesté l'enseignement d'un cours de Watsu 3 en Russie.
- WABA a tenu en septembre 2022 son **assemblée générale électronique** au moyen d'une plate-forme internet. L'abstentionnisme est élevé : 88-89 participants au sondage, alors que tous les praticiens, assistants et formateurs membres de WABA sont invités à voter. Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés par au moins les 2/3 des suffrages (entre 71 % et 89 % de *oui*).
- En ce qui concerne le **conseil d'administration**, Mary Seamster, formatrice américaine, continue de présider WABA et le formateur suisse Gianni De Stefani d'en être le trésorier, les autres membres représentant les différentes zones géographiques. Le membre indien Prashanth est devenu vice-président. En revanche, le poste de secrétaire reste vacant.

- WABA a lancé son propre site internet (www.waba.pro), distinct de celui du **Registre WABR** qui appartient à la famille Dull (www.watsu.com), dont la « rénovation » paraît indispensable difficile et coûteuse. Le CA propose que l'association WABA achète, à un prix équitable, le Registre à la famille Dull. Si cela n'est pas possible, il est autorisé à créer un nouveau registre WABA. « Le revenu net de ce registre ira pour 1/3 à la famille de Dull, 1/3 pour embaucher une secrétaire WABA, 1/3 à l'association WABA pour développer l'AB et le Watsu dans le monde. » Si le Registre n'existait pas, les étudiants seraient obligés de faire tout leur parcours dans le même institut de formation.

4 Organisation des week-ends d'échanges

Un adhérent souhaiterait davantage de week-ends d'échanges, ce qui, pour des raisons financières mais aussi de participation (8-10 participants en moyenne), paraît difficilement envisageable.

5 Situation du marché des flotteurs de Watsu

Pour des raisons sanitaires et logistiques, le marché des flotteurs a connu ces derniers mois des situations d'arrêt de fabrication, de rupture de stock, de retard de livraison... L'organisation suisse de Watsu a repris en octobre la fabrication de ses flotteurs (de couleur bleue désormais) avec des prix légèrement augmentés (www.iaka.ch). Les flotteurs tchèques sont exclusivement vendus par set de 4 paires de couleurs différentes. En cas de commande de 24 sets, le prix du set s'élève à 103 euros, taxe et frais de port compris (www.watsu-czech.cz).

6 Questions diverses

• Sobriété énergétique

Benji souhaite évoquer la question de la sobriété énergétique et de ses effets possibles sur la température de l'eau des bassins et donc sur la pratique du Watsu.

Plusieurs participants comme Magali évoquent des changements déjà constatés dans le chauffage du bassin et/ou dans les prix pratiqués.

• Santé des praticiens

Magali lance, à partir de sa propre expérience, une réflexion concernant les effets sur Watsu sur la santé des praticiens. Philippe rappelle que WABA avait annoncé une enquête sur ce sujet, mais elle ne semble pas avoir été conduite. La nature médicale des informations rend difficile ou impossible les échanges publics, par exemple dans le groupe Facebook de Watsu France.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h10.

*Philippe Quillien,
président de Watsu France*

